

DÉLIBÉRATION 21-101

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 mai 2021

Date de la convocation : 27/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, M. Patrick CURTAUD à M. Jean-Claude LUCIANO, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON.

Absent suppléé : M. Martin DAUBRÉE représenté par son suppléant Christophe GONON.

Absents : M. Jean-Paul PHILY, M. Lévon SAKOUNTS.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **VOIRIE ET RESEAUX** – Reconstruction du pont Chez Monsieur à Eyzin Pinet : occupation temporaire durant travaux et aménagements de confortements sur des parcelles privées limitrophes

Rapporteur : Richard BONNEFOUX

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de sa compétence voirie, Vienne Condrieu Agglomération est compétente sur les voies communales ainsi que sur les ouvrages pouvant les soutenir. Il a été constaté en 2019 des défaillances sur le Pont chez Monsieur à Eyzin Pinet. Vienne Condrieu Agglomération a missionné un bureau d'étude pour établir un diagnostic. Le rapport rendu a confirmé la nécessité d'une intervention pour garantir sa stabilité et la sécurité des usagers.

L'opération conduite par Vienne Condrieu Agglomération consiste en la démolition de l'ouvrage et sa reconstruction, sur une durée de 7 mois. Le pont sera sensiblement identique à celui existant, la rampe donnant accès à la parcelle AB 0235 sera conservée, la voirie communale route de chez Monsieur sera élargie au passage de la Gère et des talus soutiendront la chaussée de part d'autre de la voie sur les parcelles cadastrées AB 0235, AB 0077 et AB 0153.

S'agissant de parcelles privées, l'Agglomération s'est donc rapprochée de ces propriétaires, qui sont d'accord pour autoriser l'Agglomération à réaliser ces travaux de confortement sur leurs terrains.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer les conventions d'occupation temporaire et de réalisation de travaux jointes à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

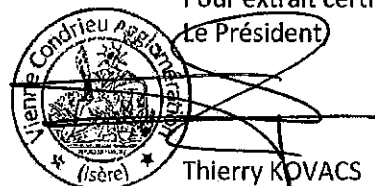
APPROUVE l'occupation temporaire des parcelles cadastrées AB 0235, AB 0077 et AB 0153 à Eyzin Pinet durant les travaux de reconstruction du Pont chez Monsieur, ainsi que la réalisation de travaux de confortement de talus et réaménagement d'une rampe d'accès sur ces parcelles selon les modalités précisées dans les conventions jointes à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer avec les propriétaires desdites parcelles tout document afférent à la présente délibération.

Délibération publiée le 7 mai 2021.

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président

Thierry KOVACS